

## Comité Régional de l'Emploi et de la Formation et de l'Orientation Professionnelle - CREFOP

### Mandat régional

#### Rôle

Favoriser la concertation entre les divers acteurs afin d'assurer une meilleure coordination des politiques de formation professionnelle et d'emploi.

#### Composition

Présidé conjointement par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional, le CREFOP se compose de :

- 6 membres au titre de l'Etat,
- 6 membres au titre de la région,
- 7 membres au titre des organisations d'employeurs et des 3 chambres consulaires régionales,
- 7 membres au titre des organisations de salariés.

5 commissions ont été créées au sein du CREFOP :

- Commission 1 : inscription des titres au RNCP
- Commission 2 : Formation professionnelle
- Commission 3 : emploi, mobilité professionnelle et sécurisation des parcours professionnel
- Commission 4 : suivi et évaluation du CPRDF
- Commission 5 : suivi de l'action en matière d'AIO

#### Durée

72 mois

#### Renouvellement

Avril 2022

#### Informations complémentaires sur la tenue des réunions

Fréquence : 4 fois par an

Durée : 2 à 3 heures

Lieu : à Dijon